PERVERSIONS SUR LA CÔTE D'AZUR AU TEMPS DE JEAN LORRAIN

Jean-Bernard LACROIX

Sous l'effet d'un afflux d'hivernants qui ont imprimé leur marque aussi bien dans l'architecture que par leur mode de vie, la région s'est transformée radicalement à la fin du XIXe siècle. Forte d'un dynamisme économique qui a attiré des immigrants en quête d'emploi, elle a connu un brassage sans précédent de population de toutes origines, mêlant fortune, pauvreté, origines paysannes et aristocratiques. Le choc violent des sensibilités et des mœurs a été un facteur de transformation profonde des mentalités. La fascination de l'argent, sa quête effrénée, le goût de paraître étaient devenus des composantes d'une société où les hivernants aisés représentaient des modèles de réussite affichant un luxe ostentatoire dans une vie de dilettante vouée aux loisirs et aux jeux. Dès lors cette société secrétait de nouvelles formes de délinquance. Nous avons présenté dans la revue *Nice Historique*[1] celles liées à la course à l'argent et aux dérives du jeu. Dans ce volet sont abordées quelques illustrations des perversions du sexe et des drogues.

● Un monde d'apparences

Dans une société de pouvoir par l'argent et pour l'argent on n'hésitait pas à recourir aux apparences tapageuses, aux faux-semblants pour se donner des allures de gens aisés. On y réussissait d'autant mieux que la population aspirait frénétiquement à cette ascension sociale par l'argent qui la fascinait et se laissait aveugler par de simples artifices ce qui a permis la floraison des faux barons, fausses comtesses qui devenaient légion.

Le journal *La Guêpe* du 7 mars 1909 constatait cette vanité de parvenus qui s'étalait sur la Côte d'Azur. « A Nice, ville cosmopolite, les particulés foisonnent. Ils encombrent les colonnes des journaux, les hôtels, les théâtres, les cercles, les salons, la rue. C'est une marée toujours montante, encombrante, puante, odieuse, grotesque. En voulez-vous des titres ? Il n'y a qu'à les prendre simplement, comme les rats d'hôtels chics, comme la cambriole de la haute, ou comme les crétins de la bourgeoisie pour lesquels un tortil imprimé sur un bristol vaut autant qu'un parchemin de famille. Le moyen avec cette abondance de nobles en vrai et en toc, de s'y reconnaître ? Impossible. Dans le tas, il y a des braves gens auxquels on ne peut reprocher qu'un geste de sotte vanité et des escarpes en habit noir qui cultivent les poires dans le champ du vulgaire. Nous avons également sur la Riviera bon nombre de barbons qui, s'étant couchés un soir en bonnet de coton, se sont réveillés le matin coiffés d'une couronne ; Tel Monsieur Albert Gautier auquel tout le monde accorde du « M. le comte » et qui ne supporte point qu'on l'appelle roturièrement M. Gautier comme devant. Et M. Amédée Astraudo qui s'est offert le luxe d'un titre de duc palatin après avoir été sacré baron par la République de Saint-Marin ! Et tant d'autres qui sont allés à la boutique romaine acheter, un siècle après la Révolution, un titre qui, pour les âmes mal nées, répare l'injustice du sort ».

Le même journal revint à l'automne 1909 sur cet état d'esprit, qui pesait lourdement sur les mentalités et les comportements niçois, à l'occasion d'une fête prévue pour l'ouverture de la saison 1909 afin d'assurer la promotion de la station d'hiver. Avec un humour caustique, *La Guêpe* écrivit : « Nice est toujours et quand même le pays de carnaval. Les choses les plus sérieuses y finissent par un éclat de rire ; et les esprits les plus pondérés s'y déguisent en bouffons. Témoin la fête d'ouverture de la saison. Nos commerçants, piqués par la tarentule mondaine se sont mis en tête de donner l'élan à la mondanité niçoise. Ignorants de la fable « l'Âne et le Petit chien », nos épiciers et nos bouchers, nos chemisiers et nos poissonnières, nos cordonniers, nos cuisiniers, nos marchands de volailles et de fromage et tous nos fournisseurs, s'efforçant à forcer leur talent, s'avisent de vouloir donner le ton et prétendent jouer aux gens du monde. Ah ! malheur ! Voyez-vous le marchand de vins de la place posant au Pétrone et la bouchère du coin cherchant à esquisser une silhouette tanagraenne ? En vérité je vous le dis, Nice est le pays du Carnaval. Il est vrai qu'il reste aux gens du monde la suprême ressource d'acheter un magasin de charcuterie. De la sorte sera rétabli l'équilibre. Le mal est plus grave qu'on ne le croit. Les commerçants n'ont pas seulement la manie du grand monde. Ils en ont toutes les phobies. C'est ainsi que la corporation des épiciers non contente de nous empoisonner avec ses beurres falsifiés, ses légumes pourris et ses conserves faisandées, s'avise de fonder un journal. Ainsi les marchands de socca débiteraient de la philosophie

[1] *Nice Historique*, n° 3, juillet-décembre 2009, pp. 191-219

par tranches et les écrivains détailleraient du cervelas. Cela peut sembler paradoxal. Mais le paradoxe est vrai à Nice, pays du Carnaval… »[2]

M. le Marquis Massa de Monglat. « En entendant prononcer ce nom ronflant, ajoutait *Le Niçard* »[3], qui se serait douté que ce n'était que le fils d'un ancien petit chapelier de notre ville vendant des gibus à poil de lapin ? Nombreuses sont les conquêtes de ce Don Juan de contrebande à figure glabre, sans expression, à l'œil dur, au maintien hautain, qui tenait moins de l'Apollon du Belvédère que de Robert Macaire. Et dire qu'un tas de Magdeleines décrépites, de pécheresses sur le retour, ont raffolé de ce Des Grieux en quête de Manons retraitées rêvant le service actif. Ces marchandes d'amour en liquidation forcée qui avaient vu tant de cavalcades et roti les manches de tant de balais ouvraient leur cœur et surtout leurs bourses à cet Alphonse entretenu par Cupidon. Et voilà en cour d'assises de la Seine ce faux marquis, ce noble gueux. Le fils du chapelier niçois, interrogé par un président indiscret sur les origines de sa noblesse, de répondre :

- mes titres ne sont pas légaux mais possession vaut titres…

Rédacteur au *Monde Élégant* l'organe le plus copurchic[4] de la Côte d'Azur, ce marquis par tradition, signait tantôt comtesse de Giselle, tantôt baronne de Feuille sur l'instigation du prince de Valori qui lui montrait la convenance d'être bien né sans se douter que ce gentleman, de la plume, signait aussi de fausses traites.

- Et cela vous a suffi pour vous coiffer de ce titre de marquis ?

Admirez cette réponse typique :

- c'était une question de forme, j'étais à Nice, l'ambiance m'a influencé. Je voyais chaque jour des Martin de la veille qui se réveillaient comte de Martino, d'autres baron de Roquebrune ou vicomte de Saint-Hospice, je voyais ces contrefaçons de d'Hozier saluées chapeaux bas par leurs fournisseurs sans avoir comme moi d'autres titres que des créances véreuses ».

Poursuivi pour faux qualifié, Massa eut des « mots exquis » pendant son procès.

- « Amant d'une vieille Autrichienne importante qui sacrifiait à Vénus à coups de billet de mille… vous avez usé de l'argent de la comtesse en chevalier d'industrie, lui dit le président.

- En galant homme, soupira Massa. Si j'ai été remarqué par la comtesse, c'est en raison de mon prestige …

Le faux marquis de Massa enrichira le livre d'or de la Côte d'Azur faisant suite au comte de Champmorin, la coqueluche des dames, directeur du *Nice-Artistique*, fils d'un tailleur lyonnais ex-condamné par contumace à 10 ans de réclusion. Il figurait en bonne posture à côté de la comtesse de Chaléon, de son vrai nom Marie Jacquilland, de la comtesse de la Tour d'Auvergne, qui n'était ni de l'un ni de l'autre, de la comtesse de Pavilly connue au service anthropologique sous le nom de fille Bourguigneux, des Fosse de Meryel, prince de Vitauval etc… et tout le d'Hozier de l'escroquerie, exploiteurs de la bêtise humaine, maladie incurable dont le microbe n'est pas près d'être découvert. Fripons et coquins s'enrichiront encore parce que les dupes se laisseront toujours prendre à Nice, pourvu que ces gentleman et ces milady de cours d'assises étalent des particules de tradition et des blasons de courtoisie. A qui le tour ? ».

Les demi-mondaines avaient pour leur part l'habitude d'afficher une noblesse imaginaire en s'affublant de noms pompeux comme Pauline Eugénie de Kammerloff de Fleury femme de Varanges qui était en réalité Pauline Bourguignon, femme de ménage chez un marchand de vin, séparée d'un ouvrier relieur. Sa fille qui se disait comtesse de Liotard passait pour une demi-mondaine entretenue par un officier. La mère et la fille avaient annoncé leur départ de Paris pour Rome après avoir acheté des toilettes dont la concierge fut étonnée. En réalité elles se rendaient à Nice et tentèrent d'échanger pour mille francs de faux jetons au cercle du Casino municipal tentant de faire croire qu'elles avaient été victimes d'un escroc lorsqu'elles furent démasquées. Mais leur amateurisme et leur comportement ne fit pas longtemps illusion. « Les dehors, les manières, les

---

[2] *La Guêpe*, 4 décembre 1909, repris dans *Le Patriote Niçois*, 10 décembre 1909, article de Pierre Mehlin et dans *Les élections législatives au royaume de carnaval* par Sherlock Holmes II, 1910, pp. 336-357 (ouvrage anonyme qui pourrait être de Pierre Mehlin)

[3] *Le Niçard*, 17 juin 1905

[4] Select, élégant

expressions employées dans le langage de la comtesse et de sa mère m'indiquaient à première vue d'ailleurs, écrivit le commissaire, que je ne me trouvais pas en présence de gens de la noblesse mais bien en présence de personnes du vulgaire »[5].

Utilisant un autre procédé avec aussi peu de succès, Marie Jobert qui s'était fait admettre au cercle de la Jetée-Promenade sous le faux nom de « de Kaysser » avait créé un incident après avoir perdu au baccara prétextant une tricherie de Deloge l'associé du banquier de Kanschine. Elle avait alors soumis au chantage l'administrateur délégué de la Jetée-Promenade, M. Dugit-Archiprêtre, qui avait par ailleurs été son amant, en lui soutirant 2 000 francs. L'enquête menée à Paris confirma les soupçons du commissaire spécial de Nice qui écrivit : « sa tenue, ses allures et ses propos me font penser qu'elle appartient au monde de la galanterie et qu'elle a provoqué l'incident dans un but de chantage ». En effet connue sous le nom de Madame Lamy, celui de son amant qui était antiquaire, elle tenait une maison meublée boulevard de Clichy et se livrait à la prostitution en racolant dans le quartier de la Chaussée d'Antin.

Dans un monde d'illusions et d'appétit d'argent, les escrocs trouvaient sur la Côte d'Azur un terrain de prédilection pour leurs méfaits. De la sorte il n'est pas étonnant qu'un couple d'hôtelier ait contribué à faire de son fils mineur le gigolo d'une excentrique faussement argentée.

Arrivée en provenance de Vichy à Golfe Juan le 28 octobre 1899 avec sa bonne, Berthe Valent descendit à l'hôtel de la Plage. « Peu à peu Madame Ardisson et son fils qui ne me quittait jamais ont su me persuader que cet aimable crétin était amoureux de moi », écrivit Berthe à son avocat, maître Gassin, reconnaissant avoir succombé à ses avances tandis que Madame Ardisson lui faisait part de leurs difficultés financières. Il leur fallait 30 000 francs pour les tirer d'embarras. « Le fils couchait toutes les nuits avec moi, et la mère lui avait donné ordre de ne jamais me quitter d'une minute ».

Berthe eut alors l'idée de se faire écrire des lettres annonçant qu'elle devait toucher 200 000 francs et promit d'acheter à la famille Ardisson un hôtel à Lourdes. Mais la supercherie ne pouvant durer, faute de revenus, Berthe Vallent partit pour Nice avec le fils de 19 ans qu'elle fit passer pour son neveu choisissant de s'enfoncer dans l'engrenage infernal de son jeu pervers, tandis que le couple Ardisson portait plainte pour escroquerie et détournement de mineur. Berthe Vallent se disant de Verneuil de Ligny, loua alors au directeur des magasins de la place Clichy à Nice un appartement à Monte-Carlo et commenda des travaux somptueux d'aménagements et d'ameublement persuadant le courtier d'immeuble Fabre qu'elle était « puissamment riche ». Le courtier ajouta dans sa déposition : « j'étais dans cette situation d'esprit lorsqu'elle m'a dit qu'elle avait besoin d'un service d'argenterie et de bijoux de prix pour la maîtresse de M. de Rothschild qui était son ami ». Aussi la mit-il en relation avec un ami, le bijoutier Schatt avenue de la paix, qui lui remit un important lot de bijoux sans soupçonner le moins du monde la supercherie.

Cette imprudence du bijoutier trop confiant laissa à Berthe le temps de se rendre à Monte-Carlo où elle s'empressa d'engager les bijoux chez deux prêteurs à gage espérant gagner au casino de Monte-Carlo pour se procurer de quoi payer. Ce fut la perte. « Là le vertige s'est emparé de moi, je devenais folle, je n'avais plus qu'une idée, fuir et me sauver », confessa Berthe qui quitta précipitamment la région pour Bordeaux tandis que le jeune Ardisson gagnait la Suisse où il vendit une partie des bijoux qu'il avait emportés.

Attendu qu'elle a lésé ses victimes « par des manœuvres frauduleuses pour les persuader d'une fortune imaginaire et faire naître l'espérance d'un paiement chimérique », le tribunal de Nice la condamna le 25 octobre 1900 par défaut à 3 ans de prison pour escroquerie et abus de confiance. Grâce à l'habileté de maître Gassin, elle parvint à se tirer d'affaire et se réconcilia avec sa mère qui s'était « débarrassée de son entourage véreux » en « flanquant à la porte tous ses rastaquouères ». Berthe comptait organiser son existence « d'une façon sérieuse » à Marseille reconnaissant encore « une histoire abracadabrante »[6], une idylle avec le tout jeune sous-préfet de Sarlat où elle a séjourné.

---

[5] ADAM 4 M 247, 14 janvier 1905
[6] ADAM 88 J 5, 8 décembre 1901

● Les beaux jours de la prostitution

La prostitution sous toutes ses formes, de luxe ou ordinaire, ne cessait de prendre tous les ans une importance de plus en plus considérable, constatait le commissaire central de la police à Nice dans une lettre au maire le 2 décembre 1892. Il réclamait un quatrième agent pour la police des mœurs, ce qui était bien peu car « les filles soumises sont aujourd'hui très nombreuses et celles qui par leur conduite légère et équivoque doivent être l'objet d'une surveillance toute particulière se rencontrent dans tous les établissements publics et sur toutes les promenades fréquentées de la ville »[7].

Les statistiques de la prostitution officielle contrôlée établies en 1902[8], d'ailleurs édifiantes, ne reflétaient qu'une partie de la réalité. Les 7 maisons de tolérance en activité à Nice comptaient 67 prostituées mais il s'y ajoutait 108 prostituées inscrites en 1901, le nombre d'inscrites depuis 1866 s'élevant à 2467 sans compter 1100 demandes d'inscription refusées pour diverses causes, évidemment susceptibles d'alimenter la prostitution clandestine. Près de la moitié des prostituées avaient entre 20 et 25 ans au moment de l'inscription. Un tiers environ était plus âgé mais on comptait aussi un bon nombre de mineures à partir de 15 ans.

« Fin d'orgie » titrait *L'Aigle de Nice* pendant le carnaval, clamant sont dégoût devant une « scène révoltante » durant le premier corso le 5 février 1899. « Les rastaquouères et les prostituées faisaient la fête. C'était leur droit. Leur droit, puisque c'est notre faute. Cela se passait sous les arcades de l'avenue de la gare, dans la maison de débauche connue sous le nom de Restaurant français. La soif débordant les coupes, on se met à vider le Champagne à même dans les cendres de la cheminée et dans le coffre du piano. Ces dames dégrafent leurs corsets. Ces messieurs lâchent la ceinture de leurs culottes. Et les larbins entrebâillent les fenêtres. Dans la rue le menu peuple se languit à attendre le cortège des masques. Ohé ! Ohé ! Regardez au balcon ! la reine de la haute noce vient d'apparaître, pocharde, grivoise, dépoitraillée ! Près d'elle, leurs mains farfouillant ses jupes, s'exhibent deux petits messieurs le front bas, l'œil fuyant… »[9]. Revenant sur l'incident une semaine plus tard, après le carnaval, le journal se réjouit qu'il ne restât que les « hôtes » de distinction ajoutant : « ce n'est pas précisément le monde de la belle Otero ! il est donc peu probable que cette femme, à l'occasion de la manifestation des sociétés niçoises veuille encore faire des siennes et, saoule et dépoitraillée, jette encore à la foule des pièces d'argent et des peaux de lapin du haut du balcon du Restaurant français ».

Evoquant les tripots qui fleurissaient à Nice, *L'Indépendant HoHé* constatait en 1904 que les femmes y étaient « le principal ornement, l'appât au moyen duquel une bande de repris de justice qui en sont presque partout les tenanciers, attire les gogos et les engage à verser le contenu de leur portefeuille sur un tapis vert fréquenté par des escarpes et des rastaquouères ». Il existait même des salons particuliers à double issue que chaque client pouvait utiliser à loisir pourvu qu'il y mît le prix.

La prostitution s'accompagnait aussi de pratiques d'extorsion « à la tire ». *Le Niçard*, à l'entrée de la saison 1904, était scandalisé par les bandes de filles qui entraînaient « les riches étrangers alcooliques » dans un de ces « bars restaurants ultra sélects qui sont à Nice le pendant des tripots ». La tactique consistait, après les avoir fait jouer, à les conduire dans un salon réservé où on en profitait pour leur soutirer portefeuilles et autres. Cette façon d'opérer fournissait une bonne part du bénéfice de ces établissements de nuit. « L'entôlage[10] est devenu une institution commerciale »[11].

Quatre ans plus tard *La lutte sociale* n'hésitait pas à affirmer : « le vagabondage spécial est le seul genre d'existence de la moitié au moins de la société mondaine citant en exemple un cas entre mille : « une accorte demoiselle est rencontrée partout, dans les établissements et sur les

---

[7] ADAM 4 M 404, 2 décembre 1892
[8] ADAM 2 O 2
[9] *Le Niçard*, 12 novembre 1904
[10] Vol commis par une prostituée aux dépens de son client
[11] *Le Niçard*, 12 novembre 1904

promenades en compagnie de sa mère. Des hommes s'éprennent d'elle ; la mère s'absente, rendez-vous est pris. Elle en prend même assez fréquemment. Un troisième personnage arrive régulièrement au moment psychologique … le père ! Le flagrant délit, les déshonneurs successifs de la fille sont toujours réparés avec des billets de mille ou des billets à ordre, remplis d'avance ceux-là et payés par les clients qui veulent à tout prix éviter le scandale et les ennuis dans leur intérieur. Des riches commerçants de Nice ont été pris au piège. Le trio des maîtres-chanteurs par la prostitution se renseigne, avant d'opérer, sur la qualité et la situation du candidat à l'entôlage. Inutile de mentionner les nobles rastas qui sont de toutes les fêtes mondaines, qui sont salués par le commerce et les larbins dont les seules ressources sont le salaire que leur donnent les maisons de jeu pour le racolage des joueurs ou la manipulation des cartes et celui de leurs femmes ou maîtresses prises ou livrées. *La Comédie Niçoise* qui reprit l'article conclut : « ce petit tableau des mœurs de la Côte-d'Azur est assez bien brossé, c'est un peu dur mais, combien juste »[12].

Selon l'hebdomadaire *Cyrano*, la « traite des blanches » sévissait plus que jamais à Nice et il réclamait des mesures sérieuses pour « conjurer enfin ce mal qui va de jour en jour empirant et menace dans ce qu'elle a de plus précieux la moralité même de nos grandes villes où le vice croit et se développe avec une facilité d'autant plus grande qu'il est toléré, sinon encouragé par les personnes chargées d'en réprimer l'essor funeste et pernicieux »[13].

Elles sont nombreuses à Nice, les « marchandes d'amour » confirmait *La Gazette rose* le 19 avril 1908. « En rusées commerçantes elles croient pouvoir trouver le Prince charmant qui leur procurera la vie de plaisir pour laquelle elles sont en lutte continuelle. Car hélas en cette époque on ne s'amuse plus mais on s'enivre. Nos courtisanes ne sont plus des marchandes de sourire mais des ouvrières de caresses occupées uniquement de procurer des tressaillements pour lesquels on les recherche. A moins que d'aventure elles ne prennent l'amour au tragique ! Alors elles ont le caprice triste, le revolver incontinent et le laudanum fâcheux »[14].

Relatant l'ambiance des casinos, L. de Prévannes s'extasiait, dans *La Gazette rose*, devant le luxe affiché de toutes les mondaines dont « beaucoup scintillent des diamants, colliers et même diadèmes. Si les fortunés mortels, qui parent ainsi leurs idoles sont aimés d'après leur générosité, ils doivent l'être à l'extrême.

- C'est tout le contraire, me disait la grosse Nichon, plus un homme fait des folies pour nous, plus nous l'avons en haine. Nos tendresses sont pour nos gigolos.

Voici Liane de Pougy, mise très simplement, coiffée d'un chapeau cloche ; c'est à peine si l'on voit son mince profil et ses yeux langoureux. Elle est accompagnée d'un monsieur très mince, le teint olivâtre. Ils ont vraiment l'air de s'adorer si j'en juge d'après leur conversation.

- « Ne joue pas chéri, tu perdrais
- Si, je vais essayer ma veine, permets-le moi, mon ange ?
- Oui, mais pas plus de 5 louis et si tu en gagnes 25 tu mes les donneras, ce sera pour mes pauvres.
- Oui mon amour ».

Peu après il revient avec 25 louis qu'il lui donne. S'approche alors une amie de Liane qui lui chuchote à l'oreille pour lui demander d'éloigner « cet oiseau noir ». Liane l'envoie risquer à nouveau 5 louis et s'adressant à son amie Lotte :

« - Qu'as tu à me dire de si confidentiel ?
- D'abord que je t'aime de plus en plus et suis jalouse ; ensuite que mon idiot d'amant n'est pas encore de retour de Venise ; je croyais le trouver ici et je suis sans le sous.
- Pauvre cœur, dit Liane, prends ces 25 louis pour attendre, ma mignonne sucrée.

Arrive l'ami de Liane qui a perdu et lui redemande les 25 louis pour se rattraper

- Trop tard mon bel adoré je les ai déjà placés.
- Comment, tes pauvres sont donc dans les salons de jeux ?
- Oui, mes pauvres d'amour.

---

[12] *La Comédie Niçoise*, 4 décembre 1908
[13] *Cyrano*, 5 février 1903
[14] *La Gazette rose*, 19 avril 1908

- Tiens, la plantureuse Gabrielle. Quelle toilette ! Elle a donc trouvé le protecteur sérieux ? Le protecteur, non, mais la protectrice. Depuis un mois elle vit maritalement avec ce beau jeune homme habillé en femme. Robe, tailleur, chapeau mou d'homme, cheveux coupés courts et frisés. C'est une baronne allemande très riche. Les voyageurs pour Lesbos en voiture »[15].

La « Grande duchesse », une autre courtisane qui avait défrayé la chronique, s'était fixée à Nice, où la bonne chère de sa table et la renommée de sa cave attiraient chaque soir des jeunes gens « plus ou moins gais ou spirituels, bouffons et pantins, parasites à l'échine souple ». Elle ne dédaignait pas non plus les amitiés féminines, « toujours gourmande de toutes les voluptés, sans cesse curieuse de toutes les sensations amoureuses, elle sacrifierait encore sur tous les temples d'Eros ».

Le milieu du music hall était souvent lié aux pratiques de prostitution comme les deux sœurs Laugier de Nice. Alors qu'il était encore au lycée, Albert Tyran né en 1866 noua une liaison avec Marie Jeanne Laugier qu'il avait rencontrée dans les jardins du Casino municipal, récemment inauguré. Marie Jeanne et sa sœur aînée « qui avait depuis assez longtemps jeté le bonnet par dessus les moulins », après avoir quitté leur père acariâtre, s'étaient installées à l'hôtel de Paris rue Pertinax. C'est là qu'Albert retrouvait Marie Jeanne, mais son père, averti par un ami jaloux qui avait été évincé, prévint la police et elles furent menacées d' « être mises en carte » dans le cadre du contrôle de la prostitution. Elles avaient alors quitté Nice pour Bordeaux et s'étaient engagées comme artistes de scène. Elles s'étaient ensuite séparées et, lors d'une tournée en Grèce, Jeanne, artiste lyrique danseuse, fit la connaissance d'un croupier dans un cercle et l'épousa. Il dilapidèrent l'argent et revinrent à Nice où ils investirent le peu qui leur restait dans des chambres meublées louées à des femmes et où Jeanne tint une agence matrimoniale. Quant à Marie-Jeanne dite Georgette, Georghette, Georgette de Recologne, Georgette Leroi, Georgette Conti, etc… elle devint aussi artiste lyrique et ne cessa de changer de domicile allant chez d'autres sœurs en Franche-Comté puis à Alger où elle devint la maîtresse de son beau-frère. Elle parcourut l'Algérie pendant 5 ans, vécut en concubinage avec un chef d'orchestre nommé Ximenes. Elle exploita ensuite un bureau de tabac et un meublé à Oran où elle multiplia les amants « très chics, entre autres le capitaine Cognard et un nommé Gouro qu'elle aurait ruiné ».

Elle revint en France et se remit à chanter. Dans une tournée à Albi elle devint la maîtresse d'un certain Aussel avec qui elle resta quelque temps mais, reprise par son penchant pour la vie de Bohême, elle partit en engagement et regagna Nice où elle renoua avec Albert Tyran qui, depuis, était marié. Sa femme en fut informée et demanda une séparation de corps. Albert Tyran s'installa alors avec sa maîtresse dans une chambre meublée avenue de la gare. Il subvenait à ses besoins, dégagea ses bijoux du Mont-de-Piété, lui fit faire plusieurs costumes. Mais bien vite les bijoux retournèrent au Mont-de-Piété. Pendant ses absences, elle filait à Monte-Carlo pour jouer. Il tenta de l'en empêcher. Leurs rapports se dégradèrent. Georgette rongée par la jalousie se montrait emportée, fantasque et s'enfonça progressivement dans la dépression. « Ses nerfs la tracassaient, elle n'arrivait à se calmer qu'en prenant une grande quantité de sirop de bromure de potassium en usage pour les maladies nerveuses ».

Déjà lassé des disputes, Albert Tyran décida de cesser ses relations lorsqu'il découvrit qu'elle avait fait un voyage à Albi pour retrouver un ancien amant. Mais elle revint à Nice et continua de le harceler. « Si elle ne me suivait pas elle-même, elle envoyait à mes trousses un commissionnaire. Elle s'est même déguisée en vieille femme pour venir au Palais entendre mon affaire en divorce. Elle disait toutes espèces d'ignominies sur moi, que ce n'était pas pour une sale tête comme la mienne, qu'elle était là mais bien pour ma galette car elle avait besoin de se reposer et, comme conclusion, qu'elle avait soupé de ma fiole ».

Désireux de déménager après avoir réglé son divorce pour s'éloigner définitivement de Georgette, Albert Tyran répondit néanmoins à une dernière sollicitation le 19 septembre en dînant avec elle au restaurant, un repas simple assorti d'un apéritif et de deux bouteilles de vin. Mais au fil de la conversation elle en vint à le supplier de partir avec elle. Sur son opposition elle s'emporta et l'insulta : « voyou, sale Niçois ». Elle le suivit jusque dans sa chambre. Excédé, Albert lui intima

[15] *La Gazette rose*, 22 mars 1908

l'ordre de sortir et lui dit ne pas être dupe de tous ses pleurs, ses scènes de jalousie qui « n'étaient que de la frime et de la pure comédie ». Ses paroles achevèrent de la mettre en fureur. En tapant sur ses genoux elle brisa son face-à-main et, se levant brusquement, elle saisit la lampe à pétrole allumée pour la lui jeter mais il parvint à la retenir. Poursuivant ses menaces, elle le qualifia de « salop sans honneur et sans amour propre », ajoutant que « ce ne serait pas fini aussi facilement que je le croyais à moins que je ne lui donne une somme pour la dédommager du temps qu'elle avait perdu ».

Selon Albert Tyran, elle l'a alors tiré brusquement par le bras et tout s'est précipité. Sentant quelque chose de froid contre sa joue, il y porta sa main gauche et au même moment une détonation retentit. Puis il ne s'est plus souvenu de rien. C'est à l'hôpital où on lui a extrait la balle qui l'a touché que l'esprit lui est revenu le surlendemain ne pouvant croire à la mort de Georgette. L'opinion générale faisait pourtant de lui l'assassin ; il aurait ensuite tenté de se suicider mais il s'employa à démontrer, témoins à l'appui, qu'il n'avait nullement cette intention.

Gassin, son avocat, sut convaincre les jurés qu'il avait été la victime, « l'homme estimé de tous » méritant la pitié face à une femme, « ver rongeur », qui voulait seule profiter de son héritage. « L'univers de l'argent ! Elle voulait cet argent ! Elle voulait ! », martela Gassin à l'audience.

Les experts avaient d'ailleurs estimé sa responsabilité atténuée par des troubles nerveux « provenant de l'intoxication alcoolique chronique ». Il s'agissait en effet, pour une part, d'un drame de l'alcoolisme. Après avoir été clerc d'avoué puis agent d'affaire, Albert avait géré pendant deux ans un commerce de vin qui avait fait faillite. Cette affaire de spiritueux l'avait conduit « à de fréquentes libations d'apéritifs (15 à 20 par jours) ». Tenant de sa famille une fortune personnelle, il « s'adonnait en dernier lieu à la boisson et menait une vie désœuvrée faisant souvent la noce avec sa maîtresse » qui pour sa part ne pensait « qu'à prendre ses plaisirs et à se faire entretenir par son amant ». Elle était aussi alcoolique, prenant régulièrement des liqueurs qui, selon la logeuse, provoquaient chez elle « quelque surexcitation suivie d'attaques de nerfs ».

Si bien des drames résultaient de liaisons troubles, celle qui s'était nouée en 1905 entre un riche rentier hollandais, Charles Van Binckhorst, et la maîtresse d'un laveur de voitures, Thérèse Offermann, rencontrée à la frontière allemande de Vaals finit tragiquement à Nice le 17 mai 1908. « C'était une fille de mœurs légères avec qui je ne tardais pas à avoir des relations intimes », précisa le jeune homme. Peu après, l'un et l'autre furent atteints de blenhorragie. « Dire qui a communiqué à l'autre la maladie, je ne le saurais », avoua-t-il. Payant les soins, il l'entretint et lui donna 15 000 marks pour acheter un petit fonds de commerce. Charles retrouvait Thérèse dans des cafés où elle fréquentait plusieurs individus dont Joseph Jérusalem, placier en distributeurs automatiques, qu'elle épousa. Elle n'en resta pas moins la maîtresse de Charles et en 1907 commença à exiger de lui de l'argent profitant de la législation allemande qui poursuivait la transmission de maladies, au titre de blessures involontaires, pour pratiquer le chantage. Alors que Charles avait quitté Aix-la-Chapelle pour les stations de Baden Baden puis Aix-les-Bains et enfin Nice où il logea avec sa mère à l'hôtel de la Régence, le couple Jérusalem fut inquiété par la police pour la tenue d'une maison de prostitution et des dettes non remboursées. Thérèse se rendit alors à Nice avec son mari en janvier 1908, manifestement décidée à retrouver Charles Van Binckhorst pour lui soutirer de l'argent. Charles ne résista pas aux sollicitations pressantes de sa maîtresse et lui concéda une forte somme de 21 000 marks. Elle rentra à Aix-la-Chapelle mais le couple revint en mai après avoir dépensé 6 000 marks et avoir dû placer les 15 000 autres en garantie hypothécaire. Charles dit sa surprise de les rencontrer par hasard mais on peut en douter. Il entretenait des relations épistolaires régulières avec Thérèse et était depuis plusieurs années « très ami » de Joseph qui, selon le médecin légiste, avait « des habitudes de pédérastie passive ». D'ailleurs selon la logeuse du meublé de la rue de l'Hôtel des Postes, il passait la nuit avec le couple Jérusalem qu'il entretenait. Les renseignements obtenus par le commissaire de police attestaient qu'ils jouaient ensemble au casino. « Elle avait le vice du jeu » et Charles a beaucoup perdu sur les tapis verts.

Une liaison perverse, où se mêlaient les intérêts du sexe et de l'argent, unissait des gens que tout opposait par leurs origines. Thérèse « belle femme blonde, très élégante aux grands yeux » avait une moralité et une réputation mauvaises lorsqu'elle vivait à Vaals. Elle se livrait à la

prostitution à partir de son arrivée à Aix-la-Chapelle. Quant à son mari, qui vivait à son dépens après avoir quitté son métier de garçon d'hôtel, il était le fils de marchands des quatre saisons qui avaient ouvert, dans le village de Vaals, un restaurant « mal famé qui passait pour un lieu de rendez-vous à l'usage des personnes qui voulaient se livrer à un commerce sexuel clandestin ». Pour sa part Charles Van Binckhorst, fils de feu Ernest et de Jeannette Van der Maesen de Sombreff, appartenait à l'une des familles les plus honorables des Pays-Bas. Son père avait été juge au tribunal international d'Alexandrie et son grand-père maternel ministre des affaires étrangères. Grand, blond, émacié et l'air maladif, Charles prit finalement conscience d'une situation qui le livrait au chantage et au harcèlement d'une femme diabolique. Sa mère s'inquiéta aussi de ses fréquentations douteuses et se rendit chez le consul des Pays-Bas à Nice pour lui exprimer ses craintes pour son fils, victime de maîtres-chanteurs : « ce sont des canailles, les Jérusalem sont des bandits ».

Une nouvelle exigence de 14 000 marks donna lieu à une discussion houleuse dans la chambre du couple entre Charles et Joseph tandis que Thérèse se frisait les cheveux. Se sentant menacé, Charles qui portait un poignard s'en empara et se rua sur Joseph qui s'écroula, mortellement blessé. Charles ne chercha pas à s'enfuir et fit venir un prêtre qu'il rémunéra pour des prières au défunt. L'affaire eut un grand retentissement en Hollande et en Allemagne. Le frère de Thérèse l'apprit par le journal de Berlin et un cousin de Cassel lui écrivit : « après avoir été en si bons termes avec le petit baron quel effroyable dénouement. Je m'imagine bien que tu dois maudire Nice-la-Belle »[16]. L'affaire était au rôle de la cour d'assises dès le 5 août. Avec tout le talent qui faisait sa réputation, arguant de la légitime défense, l'avocat Louis Gassin obtint l'acquittement pour son client meurtrier.

Le chantage était une des pratiques favorites d'individus en quête d'argent facile comme Icilius Versari, fils d'une blanchisseuse niçoise. Après s'être «essayé au vol qui lui avait valu 4 ans de prison en 1888 et une expulsion du territoire jusqu'en 1896 comme étant de père étranger, il était devenu maître-chanteur, s'éloignant au besoin de Nice le temps de se faire oublier ou changeant de physionomie et d'identité puisqu'il se disait Henri Gaillard et portait la barbe au moment de quitter précipitamment le casino à Bourbon l'Archambault où il avait pris la gestion des jeux à la suite de manipulations financières. Vivant en réalité « aux crochets » de sa maîtresse, Agnès Paris, et des revenus de la prostitution « des femmes galantes et des filles soumises » en s'abouchant avec des souteneurs, il n'exerçait aucun travail, se disant tour à tour négociant, marchand de chevaux, rentier, faisant « bonne chair » et « menant surtout depuis une année environ une vie princière »[17]. Il semblait alors s'être fait une spécialité du chantage, allant jusqu'à exiger d'énormes sommes avec des complices : 50 000 francs à une femme d'Aix-les-Bains en 1899 et la même année, au mois d'avril, avec la complicité de Kauffermann, ancien garçon de magasin, « il a fait un coup de 20 000 francs à un rentier de la colonie étrangère par les moyens du chantage à la pédérastie ».

Ce genre de pratique constituait l'activité favorite de quantité de « malandrins » comme Antoine Scoffier connu sous le pseudonyme de Rascas, un de ces « apaches » qui bénéficiaient, comme indicateurs, de la complaisance de la police ou encore Negre, garde-champêtre de Cimiez, qui eut les honneurs de la correctionnelle pour un procès-verbal d'attentat à la pudeur qui s'inscrivait à l'évidence dans une tentative de chantage. En effet il avait remis sa carte à « un jeune éphèbe qui pratiquait la théorie du sens dessus dessous », l'invitant à recourir à ses bons offices, lui promettant pour chaque flagrant délit une petite indemnité. C'est ainsi que « l'éphèbe habitué du truc, sans domicile, » a été relâché alors que son partenaire « un jeune homme d'excellente famille, riche, n'ayant jamais failli jusqu'à ce jour et habitant chez ses parents à Nice » était incarcéré.

Scoffier qui avait été croupier au casino municipal ne vivait que du jeu, des rapines et de la prostitution et cumulait les méfaits, assuré de ne pas être inquiété en échange de menus services rendus à la police. Ainsi au mois de novembre 1905 un Néerlandais appartenant à une famille noble s'était ruiné au jeu et avait alors fait connaissance de Scoffier et d'un certain Gassin, lui aussi croupier. Les deux comparses lui proposèrent de réaliser un vol à l'esbrouffe au détriment d'une artiste qui possédait des bijoux de valeur. Il finit par se laisser convaincre et, tandis que Rascas

[16] ADAM 2 U 100
[17] ADAM 1060 W 197

faisait le guet, son complice alla prévenir les agents de police qui n'eurent qu'à le cueillir au moment où il tentait d'arracher le collier du cou de la victime. Il s'empressa de dénoncer Gassin et Scoffier qui l'avaient entraîné dans un « guet-apens ». Il fut relâché trois jours plus tard, le parquet préférant ne pas mettre en cause Scoffier et Gassin, complaisance dénoncée par *Le Patriote*.

Le 6 mai 1910 *La Lutte sociale* s'insurgea à son tour, après le vol de 1 500 francs à une vieille rentière Clary Lubonis, contre l'étrange complaisance à l'égard de Scoffier qui, outre le métier de cambrioleur, exerçait celui de souteneur « dont nous avons narré récemment un exploit que le parquet avait refusé de poursuivre malgré un fait établi d'excitation de mineures à la débauche ». A l'appui il citait l'exemple d'une jeune fille de Turin venue à Nice pour chercher un emploi et qui tomba le premier jour « dans les filets d'un souteneur bien connu de la police ». Se disant bien introduit au Casino municipal il lui promit du travail. « C'est dans une chambre d'hôtel des Ponchettes qu'il la casa le soir-même. Là, révolver au poing, il la prit de force et, toujours sous la menace, se fit donner tout ce qu'elle possédait, soit 7 francs 50 renfermés dans un porte-monnaie. Le lendemain il la confiait à une pierreuse[18] de l'avenue de la gare -car en souteneur avéré il a sa marmite-[19] qui devait lui procurer une occupation. Ce ne fut pas long. L'occupation se présenta sous les traits d'un homme qui lui donna 5 francs et naturellement la thune passa dans la poche de l'escarpe dangereux qui l'avait attendue dans la rue ». La malheureuse jeune fille parvint néanmoins à s'échapper, trouva de l'aide et fut rendue à sa famille. La plainte déposée se solda par des aveux cyniques de l'auteur de ces faits monstrueux. « Il faut croire que celui qui en est le héros se sent bien tranquille du côté de la police. Certes il est bien entendu que cette administration ne peut trouver ses mouchards, indicateurs et casseroles que parmi les vauriens tombés à l'égout, mais ce qui dépasse toutes les bornes de l'imagination c'est qu'en récompense de leurs services, elle tolère comme dans le cas actuel qu'un dangereux repris de justice pourvu de quatorze condamnations et relégable, puisse vivre ouvertement de la prostitution et de la traite des blanches »[20]. Le journaliste conclut l'article en demandant que la police et la magistrature renoncent à un système de surveillance « aussi idiot, aussi malpropre. Que penser en effet de cette prétendue justice qui, sous prétexte d'assurer l'ordre, permet à des souteneurs, à des cambrioleurs, à des assassins, de se livrer impunément à leurs occupations préférées ? ».

Muscatelli est de ceux qui ont sombré dans la délinquance en soustrayant un titre de rente de l'agence du Crédit Lyonnais à Nice pour satisfaire le besoin d'argent de sa maîtresse, une de ces femmes galantes qui ne se contentait pas de fébriles idylles. En prison, rongé par les remords d'une vie gâchée, il s'épancha dans un cahier intime, reflet de son désespoir et d'une amère rancune contre la tromperie humaine[21]. De son adolescence il gardait un profond ressentiment à l'égard de camarades aux « belles paroles et faux-semblants d'amitié, mais j'eus bientôt pénétré cette surface polie et je vis qu'au fond ils ne cherchaient qu'à m'humilier ».

Le destin le conduisit à être le précepteur de deux enfants dont la nourrice, « femme aux joues roses et potelées », sous prétexte d'arranger son appartement, ne le quittait jamais : « pendant qu'elle prenait si bien soin de mes effets un baiser de feu fut cause de lui arrondir la taille ». Le mari de la « belle et jeune maîtresse de maison » fut conduit à s'absenter pour se rendre à New York recueillir la succession de sa sœur. « En l'absence du mari, la femme d'une nature plutôt vive finit par entrer dans une espèce de familiarité avec moi. J'en devins presque amoureux. Venant dans ma chambre sans aucune gêne à toutes les heures, elle ne tarda pas à s'apercevoir de mon trouble et ne put plus longtemps résister. Ayant affaire à une femme excessivement chaude je devins un vrai… cochon. Maîtresse, nourrice et moi nous n'occupions plus désormais qu'un seul lit et là nous nous livrions à trois à toutes les cochonneries possibles et imaginables ».

Au retour du mari, Muscatelli s'empressa de prendre la « poudre d'escampette » et se retrouva précepteur d'une jeune fille de 15 ans dont les parents, âgés et riches, hébergeaient une nièce à qui il fit la cour : « comme dans nos entretiens les baisers réchauffaient notre conversation,

---

[18] Prostituée qui racole
[19] Terme d'argot désignant une prostituée qui entretenait un souteneur
[20] Sherlock Holmes II, ouvr. cité, p. 352-353
[21] ADAM 88 J 5, 8 décembre1901

il s'en suivit que la jeune fille de maison fut plus d'une fois témoin de ces scènes amoureuses et en fut pour ainsi dire jalouse. Un jour j'étais penché sur elle pour une explication d'arithmétique et voyant cette belle rose bien épanouie je ne pus m'empêcher de poser sur son front un tendre et doux baiser. J'eus regret de mon action. Mais le diable était là et la jeune fille se trouva par ce baiser comme ensorcelée. Je ne pus contenir ma passion et elle fut victime d'un amour criminel. Pauvre fille ! neuf mois après elle succombait en mettant au monde un superbe garçon. Il ne me resta plus qu'à disparaître. J'avais alors 18 ans. Je m'engageai afin d'oublier mes peines dans l'astiquage d'une giberne. Je quittai le régiment à l'âge de 22 ans. Après 3 mois pendant lesquels je vagabondai, pour ainsi dire, au milieu des plaisirs, j'annonçai à mes amis que j'allais me ranger et je me mis en ménage avec une nommée Regina. C'était une belle fille un peu effrontée. Elle m'aimait à la folie, du moins elle le disait, mais je trouvai bientôt que son amour s'étendait un peu trop aux objets qui m'appartenaient. Un jour elle mit la main sur ma montre et la porta chez sa tante : elle avait été forcée à cette démarche disait-elle pour éviter les poursuites d'un huissier dont la menaçait une modiste inexorable. J'ai toujours supposé que la modiste était aussi imaginaire que l'huissier. Une autre fois elle vendit mes draps et les 6 plus belles de mes chemises. Quand je demandai ce qu'était devenu l'argent, Regina me répondit en sanglotant qu'elle l'avait envoyé à sa mère, une pauvre femme paralysée qui demeurait dans le département du Gard ». Sur l'observation qu'elle lui avait dit que ses parents étaient morts depuis longtemps, il reçut pour toute réponse « des trépignements, des hurlements de douleur, entrecoupés de phrases comme celle-ci : tu es un monstre ! tu n'as pas de cœur ! tu veux donc que je laisse mourir ma mère sur la paille ? je dus céder ». Mais peu après, ayant tout emporté, Regina ne laissa qu'un mot d'adieu à son « gros loulou chéri ».

Bien que s'étant promis de ne pas succomber à nouveau, il tomba sous le charme d'une « jeune fille à l'air timide qui s'abritait tant bien que mal sous une pauvre petite ombrelle », alors que tombait une pluie battante. Malgré la résistance, il s'obstina et parvint à ses fins : « je crus sincèrement avoir fait la plus belle conquête de Nice. Mon adorée Cerisette donnait à ces rendez-vous une valeur énorme en me faisant remarquer que ses parents la surveillaient comme des tigres et que son amour seul pouvait la porter à s'exposer à des châtiments dont Barbe-Bleue lui même n'avait jamais eu l'idée ». Mais, un jour Cerisette lui annonça qu'elle allait s'absenter pour un baptême. « Le lendemain ne sachant comment tuer le chagrin que me causait l'absence de mon idole, je me rendis à un bal sans autre intention que de regarder danser et de noyer mon ennui dans quelques libations ». Il s'installa dans un coin derrière un pilier, lorsque le nom de Cerisette lui fit prêter l'oreille à une conversation :

- « Laisse-moi faire Alexandre je sais comment il faut le prendre. Il me croit au pays pour être marraine d'un petit parent et demain, à ma rentrée, il doit me donner une montre en or.
- J'aimerais mieux des monacos qu'une tocante, ça a plus d'écoulement et ça ferait mieux mon affaire ; soigne-moi ton Antoine et que ça me rapporte ou gare à toi.

L'homme se leva, Cerisette le suivit et « tous deux disparurent dans le tourbillon de la danse. Je ne quittai pas ma place et observai. Une heure après Cerisette sortait du bal appuyée au bras d'un vieux monsieur qui était venu souiller ses cheveux blancs dans ce lieu de débauche. Ainsi ma Cerisette, cette jeune fille si timide, si réservée, si difficile à conquérir, ma Cerisette que je croyais la perle des maîtresses était tout bonnement une hypocrite, une fille dégradée, tombée encore plus bas que les prostituées ordinaires puisqu'elle faisait commerce de ses charmes, au profit d'un de ces êtres sans nom, rebut de toute société et partout honnis et méprisés ».

Entraîné lui-même dans la spirale d'une profonde dépravation, Muscatelli n'eut d'autre vengeance, après avoir « assouvi les passions les plus sales, après lui avoir fait faire tout ce qu'une fille de cette nature peut faire, en un mot après lui avoir fait sucer… », que de s'adonner aux turpitudes d'un monstrueux sadisme dont il se complut à décrire les détails sordides. « Je me crus guéri pour toujours, poursuivit-il, mais l'abîme appelle l'abîme. Je pris une troisième maîtresse. Celle-ci ne se fit pas prier et s'installa chez moi sans cérémonie. Elle paraissait un peu bétasse, cela ne me déplaisait pas car je trouvais que Regina et Cerisette avaient beaucoup trop d'esprit. Mathea se montrait si bonne, si prévenante, si facile à contenter que je crus une fois encore avoir mis la

main sur l'oiseau rare ». Comble de satisfaction pour Muscatelli, non seulement cette fois elle ne demandait pas d'argent mais elle se mit à apporter des bijoux, le justifiant par une succession. Seulement il s'agissait du produit de vols qui s'achevèrent en descente de police et arrestation.

Tout en ne se privant pas de la fréquentation des « jeunes filles et des dames mariées », il n'en reçut dès lors plus aucune chez lui. C'est ainsi qu'en novembre 1897, attablé au café du Gard, il fit la connaissance d'un couple d'hivernants dont la femme Maria, « âgée d'une trentaine d'années, était joliette et bien faite ». Convaincu « qu'elle était au courant de la vie de la ville et que par conséquent elle devait savoir que des fois une femme mariée se paie très volontiers la fantaisie de posséder un amant », il s'employa à la revoir et à la courtiser. Parvenant à ses fins, il la retrouva régulièrement sur le chemin de Cimiez jusqu'à son départ en fin de saison pour Genève d'où elle lui écrivit qu'elle avait accouché d'une fille le 30 décembre 1898. C'est en prison qu'il reçut la lettre le 15 janvier 1899 en même temps qu'un courrier d'une certaine Joséphine qui, ignorante de son sort, lui reprochait son silence : « Ne dirait-on pas que vous êtes enfermé dans un cachot mystérieux où échoué sur une île déserte ? Ou bien est-ce que quelque jolie Niçoise m'aurait volé les clefs de votre cœur ? S'il en est ainsi Monsieur l'infidèle, je vous préviens, que j'ai à mon tour un bel amoureux sur la planche. Dimanche dernier nous avons eu la visite d'un beau garçon de 25 ans répondant au nom d'Achille. Le nom seul devrait vous faire frémir. N'est-il pas synonyme d'invincible ? Pendant toute la soirée, j'ai été le point de mire d'œillades tellement assassines que je ne suis plus du tout sûre de mon cœur. Soyez donc sur vos gardes, la place est cernée, l'ennemi touche aux portes et si vous ne faites pas une vigoureuse sortie, je ne garantis pas la résistance de l'assiégée ».

Dans le tourbillon de ses liaisons et de ses besoins d'argent, Muscatelli avait succombé à la tentation de détourner un titre de rente au détriment de l'agence du Crédit Lyonnais où il travaillait à Nice un an plus tôt, au mois de février 1898. Il avait d'abord essayé de faire négocier le titre par un ami de régiment, Filippo, comptable à Monte-Carlo. Mais celui-ci l'avait renvoyé sur un certain Frantz Massmann, un habitué de Nice et de Monte-Carlo où il s'affichait en compagnie de sa maîtresse, Marthe Dikow. Bel homme aux cheveux blonds, moustache tombante, affublé d'un pince nez à verre bleu, d'allure élégante, souvent habillé d'un complet clair de lawn tennis il vivait en réalité aux crochets de Marthe. Ainsi dans une lettre écrite du Grand Hôtel de Paris, il lui demandait de l'argent pour régler une note de 90 francs : « je suppose que tu as dû gagner avant-hier et hier soir. Je t'ai de nouveau vue avec cet Anglais aux Folies-Bergères de sorte que je pense que tu me donneras quelque chose ». Dans une autre lettre de Biarritz, le 30 octobre 1898, il récidivait : « Ma chère Marthe, il est impossible que je reste sans argent plus longtemps et il te faudra absolument engager une de tes bagues pour m'envoyer au moins 50 francs, cela de suite. Va au Mont-de-Piété. Hier, c'était samedi. C'est un bon jour tu auras peut-être gagné quelque chose. Si j'étais à Monte-Carlo je réussirais peut-être à me tirer d'affaire mais ici c'est impossible ».

Marthe, qui se disait comtesse de Sutherland et signait Marthe de Stralsund ne se cachait pas d'être une demi-mondaine et de l'entretenir : « j'ai connu Massmann à Monte-Carlo il y a 3 ans, il est devenu mon amant et partageait mon lit lorsque je ne travaillais pas. Je lui donnais une partie du produit de ma prostitution ». Au début du mois de décembre, Massmann arriva à Monte-Carlo et descendit au Rocher de Cancale mais Lajoux, réticent, n'a pas voulu de ses chiens alors que « toutes les vieilles femmes ont leurs chiens à l'hôtel », écrivit-il à Marthe le 4 décembre 1898. Il l'invita d'ailleurs à quitter Paris pour Monte-Carlo : « il n'y a pas beaucoup de gens ici mais d'après ce que j'entends dire les femmes n'ont pas de raison de se plaindre car les cocottes en renom ne sont pas là. Il y a quelques gros joueurs, qui ont gagné. Le baron Wolfing qui était à Spa est déjà ici. Il y a aussi un autre de nos amis. Peut-être qu'avec ça je pourrai me tirer d'affaire. En fait de femmes, Jeanne Heliot, la vieille Italienne, sans cela rien. Jeanne la brune qui était avec Emilienne et Marion à Spa est maintenant *all right* et habite villa Sasse. Un ami, Aushall du casino qu'elle a appris à connaître cet été l'a installée. Si c'est possible ne reste pas plus longtemps là-bas et viens. Tous les jours arrivent de nouveaux étrangers. Lajoux a passablement de monde. Le baron Wolfing demande de tes nouvelles. Quelques Anglais, passablement de Russes. Nous aurons bien du crédit pour toi ici donc courage ma petite ».

Deux jours après il lui expédia un nouveau courrier insistant : « tu sais que je suis venu ici sans argent ». Il la pressait de donner des nouvelles « tout le monde s'informe de toi et je ne sais que répondre. La grande Diane est arrivée. Jeanne Heliot et Braun sont ensemble. Qui l'aurait cru ? La vieille Rollin est toujours ici. Tous les jours arrivent davantage d'Anglais. Il fait aussi beau qu'en été. Je regrette que tu ne sois pas ici. Les représentations de Sarah Bernard attirent beaucoup de monde ».

Pris par un besoin d'argent en l'absence de sa maîtresse, Massman saisit l'opportunité que lui offrit la rencontre avec Muscatelli et accepta de se charger de la transaction du titre à l'étranger, ce qui lui était d'autant plus facile qu'il parlait plusieurs langues et était resté en contact avec un commerçant de Leipzig, Oscar Ludolff, qu'il avait rencontré avec sa maîtresse dans la salle de jeu de Monte-Carlo l'année précédente. Le 22 décembre Frantz Massmann était en route pour Bâle puis Leipzig où il remit le titre à Ludolff contre une avance de 600 marks. Le 22 janvier 1899, le Crédit Lyonnais fut informé que le coupon du titre de rente soustrait à Nice, avait été présenté à l'encaissement à la Dresdner Bankverein de Leipzig. La police remonta rapidement la filière d'autant que de forts soupçons portaient depuis l'origine sur Muscatelli qui avait démissionné de son emploi en juin 1898.

La fréquentation des femmes galantes a bien failli être fatale à l'avocat Lucien Barbarin qui s'était épris d'une chanteuse de cabaret, Juliette Quertier. Dans sa plaidoirie, son avocat maître Gassin campa avec lyrisme le décor de cette aventure commencée à la terrasse d'un café de Monaco en juin 1898 : « Au bord de notre Méditerranée toute foisonnante sous les caresses du soleil, la foudre s'abat sur les hommes plus souvent que sur les chênes des forêts ! Le jour où le destin moqueur mit en présence M. Barbarin et Melle Quertier l'idylle sans fin de Roméo et Juliette se trouva renouvelée. L'amour les prit dans le tourbillon de sensations ardentes ».

Plus prosaïquement Lucien Barbarin affirma qu'elle lui avait été présentée par un ami et, après quelques paroles échangées, lui avait donné son adresse à Nice, s'étant vantée d'une belle origine, d'une rupture avec sa famille et de son installation à Monaco où elle avait eu un rang mondain avec domestiques et équipages, tenant maison et tables ouvertes pour tous ceux, croupiers ou autres qui cultivent les relations larges et faciles sans obligation. Puis, après avoir été ruinée au jeu, elle lia son sort à « un artiste de petit concert qu'elle avait quitté quand je la rencontrai ». Lucien n'était pas dupe mais reconnut néanmoins : « je la distinguai des personnes que l'on peut aborder aussi facilement ». S'intéressant à son sort, il lui loua un appartement et la meubla. C'est là qu'il la retrouvait à Nice. Il l'entretint pendant trois ans en lui faisant de nombreux cadeaux. « M. Barbarin a dépensé beaucoup d'argent pour moi », reconnut Juliette.

L'enquête du commissaire de police aboutit aux mêmes conclusions : « Elle sortait fréquemment le soir pour se rendre à Monaco et ne rentrait à Nice qu'à des heures tardives. Elle menait une vie large et paraissait dépenser beaucoup d'argent. La fille Juliette ne s'est jamais livrée à aucun travail et on ne lui connaissait d'autre ressource que l'argent que pouvait lui remettre le sieur Barbarin ; elle avait des goûts luxueux. Sa conduite et sa moralité sont celles d'une fille fréquentant les établissements publics, faisant la noce et ayant un amant. Elle vivait du produit « de ses nombreuses galanteries ». De fait Barbarin « acquit la conviction de son ingratitude et de son infidélité. Il y eut flagrant délit et aveu ». Devant les menaces de se suicider, Lucien lui pardonna mais elle ne fit que redoubler de « duplicité et de mensonges » et il eut une nouvelle fois confirmation d'autres liaisons. Lucien décida de rompre mais elle renouvela chantage et menaces. Lucien craignait plus que tout le scandale et le chagrin de sa femme si elle apprenait sa malheureuse aventure.

Ne pouvant admettre la fin de cette liaison « inespérée qui couronnait sa jeunesse bruyante », Juliette s'abandonna aux dernières extrémités, se dota d'un revolver et tenta de l'assassiner. « Plus de bruit que de mal, personne n'est mort, nous pouvons d'un cœur un peu plus léger, tout à fait léger même, plaida Gassin, étudier les circonstances de la cause de ce petit drame »[22]. Jouant sur la jeunesse difficile et la fragilité de sa cliente et rejetant l'idée qu'elle fut une femme galante, il souligna la responsabilité de Lucien. « Vous voyez ce qu'elle a été, une enfant

[22] ADAM 88 J 6

sans cervelle et sans boussole, un pauvre être, jetée dans la vie comme un poulain lâché dans un pré… allant, venant, s'étourdissant, emplissant de futilité, de folie, le vide de son cœur et de sa vie… C'est ce papillon que M. Barbarin a voulu », insinuant : « je ne sais s'il en fait collection ». « Ils avaient lié leur vie ! Des réalités plus somptueuses que des chimères ; Pauvre enfant. M. Barbarin avait des responsabilités ».

Le docteur Rosenthal par contre était prêt à assumer le scandale à Nice après avoir séduit Sensa Pohl qui s'était donnée à lui à l'âge de 16 ans chez sa mère, la femme de lettres Louise Pohl. Non content de la retrouver à l'hôtel, il l'emmena à Chamonix et lui proposa de refaire sa vie avec elle en Amérique[23].

Si d'aucuns ne manquaient pas d'argent pour entretenir une maîtresse, beaucoup cherchaient des subterfuges pour s'en donner les moyens, tombant dans la délinquance comme Pautasso qui détourna 2 500 francs à son patron à l'aide de 4 chèques falsifiés. L'argent était destiné à la fille de son employeur, dont il n'était pas le seul amant, le négociant Hamelle ayant aussi bénéficié de ses faveurs et d'une partie de l'argent détourné.

C'est avec autant de brio que de cynisme que maître Gassin a plaidé la thèse de l'égarement pour une femme d'un homme « qui toute sa vie n'a demandé qu'au travail son pain, qui peine et trime pour subvenir aux besoins d'une femme, d'un enfant, d'une vieille mère. Honnête homme, rangé, laborieux. Comment vient-il s'échouer ici ? Comment en un plomb, l'or pur s'est-il changé ? Une femme s'était trouvée sur sa route. A cette femme, il a sacrifié sa probité, sa délicatesse, sa femme, tout. Il a perdu la raison ; vous le disiez hier dans une autre affaire. Cherchez la femme ! ». Les jurés, plus sensibles à l'idée de l'homme victime de ses passions que responsable de ses actes, suivirent le défenseur. Pautasso fut acquitté des charges relevées à son encontre mais, pour faire bonne mesure, fut condamné à 2 500 francs de dommages et intérêts au titre de la matérialité des faits[24].

Plus sordides, ceux qui recherchaient les pratiques pédophiles ne semblaient avoir guère de difficultés à se procurer des enfants victimes de la prostitution de la misère. Ainsi en février 1903 venait d'être arrêtée à Paris une proxénète bien connue à Nice « qui y exerça fort longtemps son ignoble commerce, Marie Roche, qui livra aux gros bonnets de notre ville des fillettes de 10 à 15 ans et dut quitter Nice à la suite de dénonciations anonymes qui faillirent, à l'époque, amener déjà son incarcération ».

Non seulement les exemples fourmillaient, selon le journaliste, mais « dans notre ville les proxénètes opèrent à la barbe de notre police qui contemple d'un œil paterne les agissements de ces personnes dont la tâche ignoble consiste à corrompre des enfants, des fillettes, pour assouvir des passions honteuses d'individus qui devraient à un égal degré être passibles de la justice des hommes. On se rappelle l'affaire retentissante du Pavillon des Lilas. L'arrestation de plusieurs mères de famille qui vendaient leurs filles âgées de 12 et 13 ans à des personnalités locales qui faillirent être poursuivies ; plus tard, les juges du tribunal correctionnel procédèrent à l'expulsion d'une étrangère, une Hongroise qui livrait à des vieillards qu'elle recevait en un somptueux appartement sa fillette âgée de 11 ans et son garçon initié aux plus honteuses besognes et âgé de 9 ans à peine. L'affaire fut étouffée mais des indiscrétions nous permirent, dès l'époque, d'en connaître les moindres détails. Aujourd'hui des faits analogues se passent et la police ferme les yeux et laisse des crimes ignobles se commettre au sein d'une société que la fortune gâte et vicie d'une étrange façon. Au Casino municipal, dans le jardin d'hiver converti en boudoir élégant, des mères –elles sont nombreuses- exhibent journellement leurs fillettes, dévisageant de préférence les vieillards et leur faisant comprendre, par une mimique expressive, que l'être chétif et déjà vicieux qu'elle promènent à leur côté est tout à la disposition de leur lubriques passions. Une d'elles est particulièrement remarquée : grande, très maigre, elle a toujours à son bras une jeune fille de 14 ans au plus, jolie et d'allure élégante qu'elle vend à n'importe quel prix selon que la disette est plus ou

[23] ADAM 88 J 8
[24] ADAM 88 J 4

moins grande au logis. Son nom est sur toutes les bouches. On la désigne du doigt mais, sûre de l'impunité, elle n'en continue pas moins son épouvantable commerce »[25].

● La pornographie

Plusieurs journaux niçois s'émurent de la permissivité des autorités face au développement de la pornographie qui n'hésitait pas à s'afficher mais les plaintes conduisirent néanmoins parfois à des poursuites. Ainsi un employé d'hôtel de Nice, surpris le 10 janvier 1902 sous les arcades du casino offrant en vente « des photographies obscènes », fut condamné à 3 mois d'emprisonnement pour outrage aux bonnes mœurs. Le mois suivant, un camelot fut jugé pour des faits similaires après avoir proposé « des photographies et images obscènes à un consommateur du café Saint-Michel à Nice ».

Le 17 janvier 1903 Hardy-Polday s'insurgea contre les diffusions pornographiques dont une des feuilles portait le même nom que son journal, « créant parfois une confusion répugnante ». En effet, « ici même au plein soleil de Nice, par un ingénieux système de colportage, l'éditeur anonyme de mainte et mainte feuille à gravures obscènes propage et étale son immonde marchandise ». Désireux de mener une campagne de protestation auprès des autorités, il en appela, « face à de pareilles ordures », à la « propreté des rues où fillettes et garçons ne peuvent plus sortir sans être raccrochés par ces images provocatrices » et publia le texte de la pétition initiée par la Ligue française de la moralité publique : « la rue n'est plus sûre pour nos enfants. A chaque pas leurs regards sont attirés par des dessins obscènes qui éveillent dans leur imagination une curiosité malsaine et les poussent à transformer en actes les suggestions que provoquent en eux les scènes ignobles dont ces dessins sont la reproduction. Les gravures licencieuses sont accompagnées de légendes que les enfants ne comprennent pas toujours mais qui, en se gravant dans leur mémoire, deviendront plus tard des incitations singulièrement puissantes à la débauche ». Il réclamait la protection des enfants et qu'on soustraie notamment les jeunes filles « à des contacts monstrueux qui pourraient les amener insensiblement à rouler dans le vice »[26].

Le phénomène prenait de l'ampleur si l'on en croit *Le Patriote* qui, titrant sur la licence des rues, affirmait : « partout sont exposés ou mis en vente des dessins ou des images obscènes souvent aggravés par des légendes grossières »[27]. Ainsi au mois de mars 1905, une marchande de cartes postales de la rue Droite et un débitant de l'avenue de la gare à Nice furent condamnés à des amendes de 25 francs pour vente de cartes obscènes[28], ce qui ne fut guère dissuasif puisque, deux ans plus tard, un marchand de cartes postales de la rue Raimbaldi exposait des cartes postales érotiques à la vue du public dans son magasin le 3 janvier 1907 ; un autre, exploitant un commerce de papeterie, avait pris plus de précaution en les tenant à la disposition des amateurs dans son arrière-boutique. Mais la police en avait eu vent et avait pu saisir 4 exemplaires d'un carton dit « phallus en érection », 1 carte obscène « mouvement articulé » et 99 cartes postales « nudités obscènes ». La découverte d'épreuves photographiques démontrait en outre qu'il s'adonnait lui-même à la reproduction des scènes érotiques.

La pornographie s'inscrivait également dans les spectacles de certains établissements comme ceux des Capucines à Nice. Pour *Le Niçard*, « ce sont ceux d'un beuglant avec l'obscénité en plus. On y exhibe le nu, les femmes à poil, s'il faut être plus explicite, et les spectacles s'accroissent d'un répertoire à faire rougir les singes, si les singes avaient l'impudeur de se rendre dans ce boui-boui. Et nous nous étonnons que la police des mœurs ne fasse pas une descente dans ce lieu pour le faire clore comme les maisons à gros numéros qui répondent sans doute à certains besoins mais qui ont au moins l'excuse de n'ouvrir qu'à un certain public »[29]. Beausoleil n'était pas en reste puisque *La Griffe* estimait dans un article de 1905 que la ville « devrait bien à une certaine

---

[25] *Cyrano*, 5 février 1903
[26] *Le Rabelais*, 17 janvier 1903
[27] *Le Patriote*, 10 mai et 10 juin 1908
[28] ADAM 3 U 1/1944
[29] *Le Niçard*, 28 novembre 1908

heure de la nuit s'appeler Bellelune car ce qui se montre de « lunes » dans l'établissement de la Festa n'est rien moins que renversant. Passe encore si ces dames avaient seules le monopole des indécences… mais les hommes s'en mêlent et cela donne la nausée. L'autre nuit l'un des deux lascars affublés d'un costume plus ou moins mexicain et qui se tiennent près des crins-crins de l'orchestre s'est livré à une danse auprès de laquelle celle du ventre n'est que de la petite bière. La plume se refuse à décrire les abominables contorsions de ce goujat qui, au moyen d'une serviette avait fixé une bouteille vide brinqueballant tout au haut de sa cuisse. On sait bien que la Festa est fréquentée par un monde spécial mais après tout l'endroit est public et ces saloperies doivent prendre fin »[30].

● La prostitution masculine

La prostitution qui sévissait principalement dans les quartiers avoisinant la gare à Nice ne concernait pas que les femmes. Ainsi *Le Cri de Nice* ne se contentait pas de dénoncer une société gangrainée par l'argent mais aussi par des « mœurs scandaleuses » illustrées par cette affaire jugée le 26 avril 1901 au tribunal correctionnel de Nice : « un proxénète de jolis éphèbes connu sous le sobriquet de la Baigneuse était poursuivi pour incitation à l'assouvissement du vice immonde qui attira jadis le feu destructeur du ciel sur la Pentapole maudite »[31]. Une douzaine de « mignons imberbes » ont reconnu « leurs tares innommables ». Rien n'a manqué « au scandale de ce procès qui ne fut pas jugé à huis clos même pas la lecture de la chaude missive d'un artilleur brûlant comme le virgilien Corydon pour un bel Alexis ». Le journaliste se réjouit néanmoins qu'aucun Niçois ne fut compromis : « Dieu merci ils ignorent la pourriture de Lesbos et de Gomorrhe ». L'avocat chargé de la défense s'en est tiré avec assez d'esprit en se remémorant « certains illustres acrobates de la pensée, vomissure de la presse parisienne, salisseurs de nos admirables sites, esthètes de décadence qui se glorifient de faire toute chose à rebours ». Satisfait de la condamnation à 2 ans de prison pour attentat aux mœurs « favorisant la débauche et la corruption de la jeunesse de sexe masculin », le journal n'en déplorait pas moins que « pour un entremetteur perdu pour Sodome, les androgynes qui infestent nos trottoirs en dénicheront bientôt deux autres » et s'en prit à la police municipale qui devrait surveiller « le manège honteux, sans équivoque possible, pratiqué sans gène, en pleine avenue de la gare, par les vieux messieurs et les fraîches tatas. Il n'est que temps car la pourriture d'Onan monte monte… »[32].

HoHé stigmatisait également la prostitution homosexuelle et réclamait la fermeture des « maisons meublées autant que louches où fréquentent les hétaïres de vingtième ordre qui pratiquent l'entôlage », demandant que la police des mœurs surveille « les malpropres intervertis qui vivent en marge du sexe fort et toute la séquelle des escrocs habitués de ces bouges infectes qui, placés à proximité de la place Masséna, constituent un véritable danger public »[33]. Revenant sur le sujet 8 jours plus tard le journal alla jusqu'à mettre en cause certains fonctionnaires et négociants rentrés dans la politique qui semblaient fermer les yeux sur ces pratiques, n'hésitant pas à se demander « si par hasard leur mentalité spéciale ne les poussent pas jusqu'à profiter de cette école du vice à d'illustres aventures de passion où les adolescents du plus jeune âge, les artilleurs en mal de pointage, les beaux garçons viennent récolter sinon la bonne éducation, le maintien et la précision du tir, tout au moins les raffinements pratiqués jadis à Sodome et ce pour quelques louis d'or ou quelques bijoux, à l'égal des catins »[34].

L'homosexualité était aussi vilipendée par *La Griffe* qui se fit l'écho de rumeurs en janvier 1905 à la suite de la disparition subite « du marquis d'A…, une personnalité des plus distinguées de la société niçoise. Certains prétendent qu'il se serait dirigé sur le pays des amours étranges. Les

---

[30] *Le Cri de Nice*, 2 mai 1904
[31] Pentapole de Palestine composée de 5 villes dont Sodome et Gomorrhe
[32] *Le Cri de Nice*, 2 mai 1901
[33] *HoHé*, 8 mai 1905
[34] *HoHé*, 16 mai 1905

causes de ce brusque départ seraient d'ordre scandaleux, un flagrant délit d'une nature extraordinairement spéciale »[35].

L'écrivain Jean Lorrain qui s'était fixé à Nice suscita de ce point de vue de violentes attaques à partir de 1901. Le journaliste Edouard Rainery était ulcéré autant par ses écrits qui mettaient en exergue les turpitudes à la société niçoise que par son propre comportement. Le qualifiant de « triste sire » dans un article de *Nice l'Hiver* d'octobre 1901, il voyait en Jean Lorrain le détracteur de Nice « le plus malsain, le plus répugnant et le plus venimeux », dénonçant « le style miasmatique » de ce « peintre complaisant de toutes les névroses », avant de se lancer dans une longue diatrybe contre ses écrits qui alliaient « tous les éléments de la société niçoise dans le creuset ordurier de son intelligence de dévoyé. Appartenant sans doute à la famille des ces êtres infectieux dont pullulent certains marais et qui vont demander à une vase plus contaminée des jouissances microbiennes, il se complait en des extases lubriques. Nice, à travers le prisme luxurieux de ses conceptions macabres, lui apparut une nuit, en rêve, vieille courtisane fanée, laquelle, au réveil, s'était transformée en une… Jeanne Lorrain. Depuis lors, le fangeux auteur de *M. de Phocas* publie, dans le *Journal*, des chroniques immondes intitulées *Coins de Byzance*, où se révèle toute entière son inconsciente perversité, et où, dans un style essentiellement platonique, il infecte de sa bave pestilentielle notre société mondaine si universellement appréciée. Sa main hystérique s'évertue à soulever les rideaux de l'alcôve ; son cerveau d'halluciné voit partout des rastas, des Alphonse[36], des névrosés ; et sa plume morbide dévoile avec une volupté sadique les drames intimes de la famille. Depuis l'hôte princier qui vient hiverner sous notre ciel d'azur jusqu'au vieux Niçois profondément amoureux de sa vieille ville, de son patois et de ses coutumes, Jean Lorrain a tout outragé. Avec une frénésie d'épileptique, il a dépeint le dévergondage, étalé la purulence, découvert les œdèmes de notre ville, telle du moins que lui permet de la concevoir son esprit de dégénéré. Usé de névrose, résumant en lui toutes les déchéances, il ne fréquente que les ruffians[37], les entremetteuses, et en un mot toute la tourbe des gens sans aveu qui vivent dans le ruisseau et s'enorgueillissent de leur perversité. Il vit dans une atmosphère de bassesse : voilà pourquoi, méprisé en même temps de la colonie étrangère et de la population niçoise, dépeignant en ses écrits ses propres conceptions, il insulte notre ville, il nous outrage tous et tend par ses calomnies ignobles à éloigner de la Riviera les familles riches qui ne veulent pas s'exposer à des promiscuités honteuses ». Reconnaissant néanmoins la dégradation des mœurs, Rainery conclut par cette phrase : « si notre Nice est aussi dévergondée que veut bien le prétendre Jean Lorrain ce n'est assurément que depuis le jour où il l'a souillée de sa présence »[38].

Il n'était pas le seul à s'en prendre à Jean Lorrain puisque *Cyrano* un an plus tard, utilisait les mêmes procédés, évoquant son corps efféminé « aux ondulations aguichantes » et ses fréquentations des « estaminets, rendez-vous des individus aux mœurs inavouables, recherchant leur contact, leurs hideuses caresses ». A plusieurs reprises le journal stigmatisa ses attitudes ambiguës : « lundi dernier, à l'angle du square Masséna et du quai Félix Faure nous le vîmes au milieu de trois artilleurs faire le beau, distribuer généreusement quelques piécettes blanches et partir en leur disant d'une voix de femme pâmée : à bientôt mes chéris », ou encore : « samedi, Jean Lorrain se promenait dans le grand hall du casino municipal, s'inspirant pour une chronique sur la traite des blancs. Le grand écrivain confiait ses impressions à un artilleur en civil, un trompette du 13e qu'il tenait par la taille. Vint à passer un officier de service qui reconnut le soldat et l'admonesta après lui avoir donné l'ordre de rentrer immédiatement au quartier. L'artilleur obéit et Lorrain demeura seul, confiant sa déception amère aux statues de l'escalier monumental »[39]. L'article valut au directeur de *Cyrano*, une plainte en diffamation de Jean Lorrain. Giacobini, lors des débats, justifia ses attaques par les écrits de Jean Lorrain qui portaient atteinte à Nice : « il n'a pas fait qu'abuser de l'hospitalité

---

[35] *La Griffe*, 25 janvier 1905
[36] Terme désignant les souteneurs
[37] Aventuriers
[38] *Nice l'Hiver*, 10 octobre 1901
[39] *Cyrano*, 18 décembre 1902

de Nice depuis que, sur les boulevards populeux, il promène sa face glabre d'homme en quête d'émotions particulières[40]».

Pourtant ce que Giacobini ne supportait pas de Jean Lorrain, il le faisait lui-même en donnant également la vision d'une société pervertie. Il abreuvait en effet ses chroniques « la boite aux potins » et « coups d'épées » de récits authentiques de gigolos, de demi-mondaines ou de « comtes à… dormir debout » comme « ce monsieur grand, bouffi, des bagues pleins les doigts et des diamants à la chemise » qui fréquentait le casino municipal et n'était qu'un « vulgaire chevalier d'industrie, un rasta de grande envergure qui tire ses moyens d'existence de la bêtise des bons gogos que ses manières de grand seigneur mettent à son entière disposition. Signe particulier : a été condamné 6 fois pour escroqueries »[41]. Il faut croire que le talent d'écrivain de Jean Lorrain, son regard extérieur, lucide, et sa notoriété dans la presse parisienne portaient un coup sévère à une réputation niçoise dont on aurait voulu sauver les apparences.

La plupart des journaux niçois se retrouvaient dans ces attaques contre Jean Lorrain. La même année dans *Le Rabelais*, E. François écrivit, en évoquant l'idée d'une fête des pêcheurs : « Jean Lorrain qui erre parmi nos cactus, qui aime les ports (prière de ne pas mettre de c en place de t) et les connaît, ne refuserait pas son concours »[42]. *Le Niçard* n'était pas en reste. Accoutumé à la satire et à la provocation il ne craignit pas, après la condamnation de Raineri, de faire de Jean Lorrain la cible de sa verve : « si Jean Lorrain fait de la littérature érotique, il fait aussi le marché aux fleurs du cours Saleya où les *porteris* le harcèlent pour porter … à domicile. Celle qui portait pour Rétif de la Bretonne, vendredi, jour maigre, venait de la Briga et répondait au doux nom de Fiorentina, s'il faut en croire la Berquinade, sans morale en action, que nous conte en style fleuri Jean Lorrain dans le *Journal* du 6 courant. Le pauvre Jean, dans sa naïveté, ou peut être à l'obscurité, ne s'est pas aperçu que Fiorentina à l'odeur sauvage et douce, n'était que Paolo, le débardeur, un homme déguisé en femme… un louis… c'est cher ! »[43].

D'abord furieux contre Léon Noël et menaçant le journal de poursuites, Jean Lorrain finit par proposer sa collaboration. Gustave Flory était heureux de l'annoncer dans *Le Niçard* du 27 août 1904, précisant, avec ses regrets, que le journal ne comptait que des admirateurs de son talent : « le brillant auteur du *Vice errant* et de tant d'œuvres dont s'enorgueillissent les lettres françaises commencera sa collaboration le mois prochain ».

Le Niçard n'en récidiva pas moins en donnant une large publicité à une lettre d'un habitant de La Spezzia, Achille dit le Bel Achille, mis en cause dans un récit de Jean Lorrain paru dans la presse locale et repris à La Spezzia : « Jean Lorrain n'a pas trouvé d'autre explication à la mésaventure qui lui est arrivée en Italie que de l'attribuer à mes opinions politiques. Je ne le souffrirai pas ; exilé de Marseille par une condamnation par contumace (il n'y a rien de fait !), je vivais honnêtement du produit de mon travail avec de riches étrangers qui en sont amateurs. Ce n'est pas parce que j'ai des neveux que M. Jean Lorrain peut se croire autorisé à me mettre plus bas que terre. Il n'a jamais mis bas que des malpropretés et des fautes d'orthographe. Le public a lu et cru bêtement les extraordinaires inventions de ce vieux beau maquillé dans lesquelles il n'y a rien de vrai. Je vais mettre les choses au point. M. Jean Lorrain était venu le soir de son arrestation à la tombée de la nuit faire sa ronde au port. C'est au port qu'il y a de beaux gars à La Spezzia. Comme de juste je lui fis mes offres de service, il me demanda quelques renseignements sur la façon dont je rame et mes explications l'ayant satisfait, il m'engagea. Seulement ici c'est pire qu'à Marseille. Nous avons été filés tout de suite. Nous étions à peine au bout de notre promenade assis bien à l'ombre que le *delegato* se présentait. J'avais prévenu M. Lorrain qu'il y avait du danger à s'asseoir au bout d'un banc. Mais c'est un poète il lui faut le décor, le plein air, la beauté du soir pour corser ses sensations ».

La relation entre *Le Niçard* et Jean Lorrain resta houleuse, alternant épisodes de rapprochement et de conflits. Ainsi après une série d'études sur Nice en septembre 1904, en janvier

---

[40] ADAM 3 U 1/1936, jugement du 25 février 1903
[41] *Cyrano*, 29 janvier 1903
[42] *Le Rabelais*, 31 janvier 1903
[43] *Le Niçard*, 14 mars 1903

1905 Jean Lorrain exigea des dommages et intérêts pour deux articles dont il niait la paternité et dont effectivement la signature de Jean Sauvan avait été changée par le secrétaire de rédaction facétieux, puis revirement de Jean Lorrain qui, le 3 juin 1905 se disait heureux de continuer sa collaboration un peu intermittente à ce journal « que je n'hésite pas à reconnaître le plus spirituel et le plus littéraire ». Un an plus tard, alors que Jean de Lorrain venait de mourir à Paris, *Le Niçard* rendit le compliment : « un pur artiste vient de disparaître. Nous qui conservons précieusement maintenant ainsi qu'autant de reliques, les assignations, qu'il nous fit signifier lorsque nous le taquinions, nous n'avons jamais cessé de l'aimer à travers son œuvre multiple et diverse et sur notre table s'étale encore son dernier et non son moindre livre *Madame Monpalou*, dont nous savourions l'esprit mordant, la psychologie cruelle et l'intense poésie ». Ne voulant retenir que la façon dont il décrit et « magnifie d'incomparable manière » les sites qu'il aimait et se démarquant de la plupart de ses confrères, l'éditorialiste du *Niçard* jugea que Nice lui devait une reconnaissance en donnant son nom à une rue[44].

● La pratique feutrée des drogues

Si Jean Lorrain était mort usé par le drogue qui avait ruiné sa santé, le sujet n'alimentait pas alors la chronique des journaux et même si le phénomène existait indéniablement, il restait sans doute marginal.

L'alcool était le principal fléau mais la chronique judiciaire ne retenait guère que l'ivresse publique manifeste et malgré la réglementation une grande permissivité à l'égard de l'alcool régnait dans la société. D'ailleurs assez longtemps les publicités vantèrent les mérites de l'alcool même au volant. C'est à partir de la première guerre mondiale que deux mesures, l'une visant l'interdiction de l'absinthe en 1914 et la loi du 12 juillet 1916 sur les stupéfiants, mirent en lumière, par la répression qui en découla, une réalité longtemps occultée.

L'usage de l'absinthe était tellement répandu que, dès l'interdiction, les débitants trouvèrent la parade en lui substituant des boissons similaires obligeant le ministère de l'Intérieur à étendre les dispositions à tous les spiritueux « avec ou sans l'essence d'absinthe dont la présence est chimiquement caractérisable par la thuyone, soit de l'essence d'anis, soit de l'essence de badiane, soit un mélange de fenouil, de camomille, de mélisse, d'eucalyptus, d'hysope, d'angélique » qui présentent les mêmes dangers « au point de vue de la santé et de la sécurité publique et impliquant par suite les mêmes restrictions dans les circonstances actuelles »[45]. L'absinthe était constituée d'alcool de 65 à 72 degrés pour la supérieure et de 50 à 60 degrés pour la commune, associé à des essences ayant des effets toxiques parmi lesquelles dominent l'anis et la badiane. La loi de 1907 qui classait l'absinthe dans les substances médicamenteuses dont la fabrication et le commerce étaient réglementés n'avait pas eu d'effet. « C'est ainsi que le gouverneur de Nice, ému de la forte proportion d'absinthe consommée, a pris le 14 août 1914 un arrêté interdisant sa vente dans les Alpes-Maritimes ». Mais des commerçants peu scrupuleux ont tourné la difficulté en servant à leur clientèle des produits dénommés anisette Gras, anisette Algérienne, Turco, Velours qui avaient une composition analogue aux divers types d'absinthe mis précédemment en vente dans les cafés. Dans un rapport sur les dangers de l'absinthe, le docteur Balestre la qualifiait « d'excito-stupéfiant » qui produisait à la longue « des tremblements, la somnolence, la torpeur, la perte de mémoire, la paresse intellectuelle, l'hébétude et l'abrutissement ». Balestre conclut à l'interdiction : « les essences de badiane et d'anis étant plus toxiques que l'essence d'absinthe elle-même, ces produits sont d'autant plus dangereux pour la santé publique ».Désormais traquée après l'arrêté du 13 octobre 1914, la vente n'en continua pas moins clandestinement comme le montre une lettre de dénonciation du 11 février 1915 : « un bon nombre de débitants continuent à servir de l'absinthe. Ainsi malgré une descente de police dans un bar le patron qui avait soigneusement camouflé 5 bonbonnes reçues le matin même sert ses clients en augmentant le prix des verres à 25 centimes dans la cuisine ». Dans

[44] *Le Niçard*, 7 juillet 1906. Le nom de Jean-Lorrain a été donné à une avenue du Cap de Nice
[45] ADAM 5 M 4, 5 octobre 1914

un autre, « à 5 heures du soir, vous auriez pu voir une quinzaine de clients en train de prendre le pernod en pleine salle »[46].

La toxicomanie recourait à des médicaments approvisionnés frauduleusement notamment auprès de pharmacies. Lorsque la police établit un constat d'adultère en 1923, la chambre occupée par les inculpés contenait des « narcotiques » qui furent mis sous scellés : ampoules de Pantopou (alcaloïdes totaux de l'opium), novocaïne, morphine, ergotine. En outre furent découverts deux seringues de Pravaz et des aiguilles ainsi qu'une « boite en émail vide ayant contenu de la poudre blanche »[47].

En 1921 ce sont deux pharmaciens et deux préparateurs qui furent déférés devant la justice pour avoir contrevenu aux règlements concernant « les stupéfiants tels que : opium brut et officinal, extraits d'opium, morphine et autres alcaloïdes de l'opium, de leurs sels et dérivés, haschich et ses préparations »[48]. Lors de son interrogatoire, le 18 mars 1921, le préparateur en pharmacie de Cannes au service du pharmacien Trussy de 1915 à 1920 assura que celui-ci « vendait sans ordonnance, aux personnes qui lui en demandaient, des stupéfiants et notamment de la morphine et de la cocaïne ». Lui-même se mit à en commercialiser après s'être procuré une première fois, auprès d'un certain Giraud, 20 gr de morphine, 10 gr d'héroïne pour 200 francs et 100 gr de cocaïne à 5 fr le gramme. « Un client de Nice m'ayant à nouveau demandé de la cocaïne, je me suis adressé à Madame Giraud en l'absence de son mari et celle-ci m'a remis chez elle 100 gr de cocaïne pour 180 fr. Elle m'a recommandé de ne pas le dire à son mari car elle tenait ce produit de la demoiselle qui est la maîtresse de l'ancien boucher Inglubert. Vers le mois de mai 1920, j'ai également acheté à M. Giraud 60 gr d'opium. J'ai vendu ces stupéfiants à diverses personnes et notamment à un homme et à une femme qui étaient à l'hôtel Masséna à Nice. J'en ai vendu au Prince Pierre de Montenegro et à un officier belge qui était à Cannes ». En quittant le pharmacien, celui-ci lui avait remis, à titre d'acompte sur ses gages, 8 gr de morphine qu'il a vendu au Prince Pierre de Montenegro. Parmi ses autres clients en morphine et héroïne il cita Mallet, fils d'un banquier, et le comte Philippe de Villaines qu'il a approvisionné régulièrement pendant la saison d'hiver.

L'argent qui déferlait sur la Côte d'Azur favorisait l'émergence de mœurs crapuleuses et d'un style de vie dévoyé qui tranchait singulièrement avec les traditions séculaires de la région ou même avec la noblesse qui avait constitué la première vague des hivernants. D'ailleurs *La Guêpe* du 14 février 1909 en annonçant la venue du duc de Pomar, « noble étranger que Jean Lorrain comptait au nombre de ses amis » et qui « produit son élégante personne dans tous les salons de la ville quand il ne reçoit pas lui-même dans ses appartements du Palais Tiranty », remercia « ce représentant de l'aristocratie de relever le prestige affaibli de la mondanité »[49], dénonçant « le splendide étalage de gentilshommes de pacotille et de roturiers en mal de blason ». « Singulières mœurs et singulières gens » titrait *Le Patriote* du 23 mai 1909 indigné non seulement par la vanité mais plus encore par l'absence de tout scrupule pour parvenir.

La Côte d'Azur s'était installée au début du XXe dans le culte de l'argent des plaisirs et du jeu. « La vraie Côte d'Azur, écrivait *La Gazette rose*, n'est point du ciel limpide, du soleil, du printemps et des fleurs. Ce n'est rien de cela. La Côte d'Azur authentique pour les gens illustres qui la fréquentent et l'enrichissent c'est des tripots, des confettis, des casinos et des femmes. La Côte d'Azur c'est Nice et Monaco. Nice c'est la ville turbulente et folle où le carnaval est continuel. Sur la promenade des Anglais, chaque matin entre 11 heures et midi des gens passent et se bousculent, qui ne sont que des polichinelles et des pantins. Toutes les nations, toutes les races, toutes les névroses se donnent rendez-vous sur cette plage macadamisée. La mer, tout à côté, moutonne et des mouettes y baignent leurs blanches ailes. Mais les millionnaires qui les contemplent, le monocle à l'œil, du haut de la promenade, les trouvent bien ridicules… Voici la Juniori qui passe, indolente et noble dans sa Victoria. La Juniori est la gloire de Nice. Elle donne le ton à toutes les fêtes du littoral

[46] ADAM 3U2/1057
[47] ADAM 3U2/1081
[48] ADAM 3U2/1076
[49] *La Guêpe*, 14 février 1909

et vit entourée d'honneurs et d'amis riches. Si la Juniori s'en allait, la Méditerranée ficherait le camp, disait Jean Lorrain. Aussi la Juniori ne s'en va pas. Nice est un pays charmant où poussent les palmiers, les orangers et les tripots. On ne cultive pas beaucoup les palmiers et l'on s'intéresse peu à la croissance des orangers. Les tripots, en revanche, admirablement soignés, s'y multiplient et donnent des petits fruits suaves qui ressemblent beaucoup à des pièces de 20 francs. »[50]

Déjà deux ans plus tôt l'éditorial de *L'Hiver du Soleil* proclamait : « Aujourd'hui c'est le règne de l'argent, place aux parvenus ». Tandis que l'aristocratie boudait de plus en plus une ville tombée aux mains des affairistes vivant de la spéculation et de l'exploitation du jeu, la population dans son ensemble était touchée par la cupidité et la fièvre de l'argent. Faisant le parallèle avec les chercheurs d'or d'Amérique et les « drames effroyables causés par cette horrible soif dont parle le poète latin », Léon Etasse, assurait en 1909, dans *Le Justicier*, que les grandes villes de saisons étaient touchées par les mêmes « péripéties les plus poignantes », vols et crimes sanglants, et s'offusquait de l'irrésistible ascension des « trusteurs de cagnottes » : « Partis pour la plupart de très bas, vils d'origine et restés tels malgré tout l'argent qu'ils ont pu amasser par les plus vilains procédés, sans valeur intellectuelle, généralement prétentieux comme tous les imbéciles, arrogants ou obséquieux sans mesure, ils roulent en automobile, éclaboussent les honnêtes gens qui vont à pied, quand ils ne les écrasent pas comme des grands saigneurs ; ces anciens larbins, anciens laveurs de vaisselle ou plongeurs, couvrent leurs femmes, anciennes cuisinières souvent, de bijoux et de falbalas éclatants qui leur vont et les parent comme des cerises aux oreilles d'un âne ; ils affectent de jouer aux gens du monde comme les domestiques qui jouent au patron, revêtent les habits de Monsieur et Madame en leur absence et fument leurs cigares ou s'arrosent de leurs parfums, ce qui ne les empêche pas de toujours sentir la caque et la souillarde à plein nez. Ces gens de maison finissent ainsi par s'enrichir grâce à leurs rapines incessantes et modernes et lorsque devenus gros propriétaires cossus, la manie des sérails les attrape, ils s'offrent des cocottes de haut vol pour maîtresses, les meublent magnifiquement, se conduisent comme des michés on ne peut plus sérieux. Ils deviennent voluptueux et sadiques. Ils est vrai qu'ils sont aussi superbement cocus et, au lieu de considérer cela comme un accident, ils le prennent pour un bienfait du ciel de nature à porter bonheur à leurs entreprises. Ces pick-pockets de Pallas arrivent parfois à acheter quelques honneurs. Ils arborent souvent le Mérite agricole (emblème du Rateau), voire les palmes académiques et quelquefois, en y mettant le prix, décrochent un ruban rouge »[51].

Jules Marchand avait beau s'offusquer dans *La Riviera* de l'image du stupre que Jean Lorrain donnait de la ville lui opposant celle, traditionnelle, d'une population honnête et travailleuse, c'était bien le jeu qui attirait désormais visiteurs désœuvrés ou nouveaux riches vulgaires qui propageaient dans les mœurs la contagion du plaisir et l'appât du gain facile.

En observateur avisé, Jean Lorrain pouvait assurément affirmer « le plaisir seul précipite les intoxiqués de la noce crapuleuse ou élégante avec tout un cortège nomade d'hôteliers, de commerçants, de filles, d'aigrefins, de chasseurs de lorgnettes, jusqu'à des stropiats professionnels ».

Dans l'organe socialiste *Le Droit du Peuple*, Robert Nossiac partageait avec amertume cette vision : « Nice est une petite dévergondée qui ne songe qu'à se parer, à se faire plus belle pour plaire à ses nombreux amants de passage… Nice a la prétention d'être le salon de la Côte d'Azur. Salon soit, mais salon interlope aux mœurs corrompues où le maître de maison favorise la débauche et la prostitution… ». Il voulait surtout une autre voie pour Nice : « Songez enfin qu'à Nice il n'y a pas que des oiseaux de passage… et que les ouvriers, les petits ont le droit de gagner honnêtement leur vie, là où tant d'autres dépensent pour leurs plaisirs, et sans compter, l'or qui corrompt, qui divise et qui tue… »[52].

Nice en ce début du XXe siècle évoluait brutalement dans sa culture et dans ses mentalités, sous l'effet de l'explosion de l'économie de loisir, et sous l'emprise d'aventuriers attirés par la spéculation et le profit.

---

[50] *La Gazette rose*, 17 mars 1907
[51] *Le Justicier*, 16 mai 1908
[52] Robert Nossiac, dans le *Droit du Peuple*, 20 décembre 1908, organe socialiste